

[Retour au sommaire](#)

Contribution des organisations paysannes au financement de l'agriculture

3ème épisode

BIM n° 83 - 19 septembre 2000
Betty WAMPFLER

Nous avons évoqué la semaine dernière deux des principales stratégies adoptées par les OP en Afrique de l'Ouest pour tenter de résoudre les problèmes de financement des exploitations agricoles et leurs propres besoins de financement :

- I) - Utiliser les services financiers existants : services publics, banques, microfinance*
- II) Créer leurs propres outils de financement*

Examinons dans le BIM d'aujourd'hui les deux autres stratégies des OP :

Assurer une intermédiation entre les exploitations agricoles et les services financiers existants

Plutôt que d'intervenir directement dans la fourniture du crédit, l'idée est ici que l'OP doit être une structure facilitant les relations entre les exploitations agricoles et les services de crédit existants. Pour ce faire l'OP développe des actions visant à renforcer les capacités de l'exploitant à gérer un crédit d'une part, et à améliorer la connaissance et la confiance du « banquier » (banques rurales quand elles existent, institutions de microfinance...) par rapport à l'exploitant agricole, d'autre part. Les éléments exposés ici sont issus d'observations d'expériences existant déjà, mais aussi de projets mûris au sein des OP (Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina, Mali...). et restant largement à concrétiser.

Différentes voies sont explorées par les OP :

Renforcer les capacités de l'exploitant à gérer un crédit

L'hypothèse est ici qu'en améliorant les conditions globales de gestion des exploitations agricoles, on améliorera leur capacité à valoriser et à gérer un crédit. Les actions expérimentées dans ce sens par les OP, dans la mesure de leurs moyens humains et financiers, reposent le plus souvent sur une combinaison d'appui technique à la production, d'alphabétisation, formation, conseil de gestion, d'organisation de la production, des approvisionnements, de la commercialisation...

Produire de l'information sur les exploitations

Le conseil de gestion doit permettre de renforcer les compétences des producteurs, mais aussi de produire une connaissance des différents types d'exploitations agricoles, de leurs activités, de leurs résultats. Cette information sur le fonctionnement et les performances des exploitations peut être portée à la connaissance du « banquier » par l'OP qui espère ainsi contribuer à renforcer la crédibilité des exploitations agricoles familiales auprès des services financiers.

Innover et s'impliquer dans les garanties de crédit

Différentes formes de garantie sont expérimentées par les OP :

- > l'OP peut jouer un rôle de caution, « d'avaliste » des exploitations agricoles auprès du banquier, en lui confiant une épargne de garantie, en s'engageant contractuellement ou en domiciliant à la banque des paiements de la production qu'elle gère
- > l'OP participe à la création d'un « fonds de garantie paritaire » abondé par elle-même, par les exploitations bénéficiaires, par le « banquier », - et par un éventuel bailleurs de fonds désirant soutenir l'opération
- > dans le même esprit, certaines OP s'intéressent à la formule des Sociétés de Cautionnement Mutuel (exemple : la SCM expérimentée par les Caisses Populaires du Burkina avec des groupes d'artisans est une société coopérative qui vise à favoriser l'accès de ses membres au crédit de la banque. Elle garantit les emprunts de ses adhérents à partir de plusieurs types de ressources (son propre capital constitué par la cotisation des membres et de la FCPB ; un fonds de garantie alimenté par les emprunteur via une contribution sur chaque crédit garanti ; une contribution de la FCPB, une dotation du bailleur de fonds ; les revenus des placements)

S'impliquer dans la mise en place de centrales de risques

Dans nombreuses zones ouest africaines, le surendettement des ménages et/ou des groupements de producteurs devient un facteur de important de déstabilisation, voire de crise, des trésoreries des ménages d'une part et des systèmes financiers d'autre part. Beaucoup de ces phénomènes de surendettement sont encore mal connus, mal évalués. L'un des outils qui pourrait permettre de mieux contrôler ces processus est la « centrale des risques », système d'information établi à l'échelle d'une région, répertoriant les « mauvais payeurs ». La création de telles centrales de risques figure parmi les objectifs des associations professionnelles de microfinance qui se constituent progressivement dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest. Pour l'instant, aucune expérimentation concrète n'existe à une échelle significative. Certaines OP pourraient contribuer efficacement à la création et à la gestion de tels outils.

S'impliquer dans le capital des IMF

Hormis les cas où le lien entre OP et IMF est structurel, la participation des OP au capital des IMF qu'elles n'ont pas créées est encore très limitée. Certaines OP souhaitent explorer cette voie, à la fois pour mieux en connaître les modes de fonctionnement des IMF, pouvoir participer à leurs instances de décision et orienter leurs investissements.

Problèmes posés par cette approche d'intermédiation des OP entre exploitations et système financier

Beaucoup de ces actions étant au stade de projets plus que d'expérimentation concrète, on ne peut esquisser ici qu'une analyse des problèmes potentiels.

- La méthode du conseil de gestion est un élément essentiel de la démarche d'intermédiation des OP entre exploitations et services financiers. Mais la possibilité d'étendre cette démarche à une échelle significative fait l'objet de débats ; au regard de son coût, de sa sélectivité, du travail en profondeur et de longue durée qui est nécessaire dans des contextes où l'analphabétisme domine, une telle méthode est-elle réellement généralisable ?
- La difficulté de collaboration entre les OP et les IMF a été évoquée plus haut (méconnaissance, méfiance, poids de l'histoire, réputation des IMF de ne faire que du petit crédit aux femmes...). Cette difficulté peut être renforcée quand le « modèle économique » proposé par les OP n'est pas en cohérence avec les principes de fonctionnement des IMF :
 - > Dans certaines zones (pays côtiers, zones péri urbaines...) émergent progressivement des « entreprises familiales agricoles » : élevages intensifs, productions pour l'exportation, productions de qualité... Les besoins de financement de ces entreprises s'inscrivent dans un « projet économique » qui obéit à une logique entrepreneuriale
 - > Or, la plupart des IMF ne sont pas actuellement conçues autour de la notion de sélection sur la base d'un « projet économique », elles évaluent les demandes de crédit sur la base de procédures privilégiant le capital social des individus, bien plus que la validité de leur projet économique ; une collaboration dans cette voie suppose donc aussi, outre la formation des exploitants agricoles, une formation conséquente des élus des IMF pour qu'ils puissent évaluer la qualité de tels projets.
 - > Par ailleurs, beaucoup d'IMF sont aujourd'hui encore récentes, et faiblement dotées en ressources de crédit ; les besoins de financement de ces « entreprises agricoles familiales dépassent souvent les capacités de financement de la plupart des IMF actuelles ; il faut donc que le tissu des IMF se renforce et se diversifie très fortement pour pouvoir répondre aux sollicitations de ce type
- Les faibles ressources financières des OP limitent leur capacité à consolider le capital des IMF et à participer à leurs orientations
- La contractualisation est un facteur clé dans les démarches envisagées : pour qu'elle soit opératoire, il faut une consolidation du cadre juridique, et un renforcement du pouvoir de sanction
- La mise en œuvre des centrales de risques par les IMF et la participation des OP à une telle démarche sont pour l'instant encore largement virtuelles : à notre connaissance aucune centrale n'a été mise en place à une échelle significative en Afrique de l'Ouest aujourd'hui.

Les problèmes sont nombreux :

 - > l'accès à l'information (les retards et impayés de crédit) est difficile dans un contexte où la plupart des IMF manque individuellement d'un système d'information fiable et où la concurrence entre institutions continue à limiter la circulation de l'information
 - > les procédures et outils pour la coordination et l'actualisation d'une telle base de données restent à élaborer
 - > comment gérer les problèmes de confidentialité ?

- > les OP auront-elles les compétences et le temps de gestion nécessaires à une telle démarche ?
- En matière de sécurisation du crédit, l'expérimentation des Sociétés de Cautionnement Mutuel paraît prometteuse dans le secteur de l'artisanat. On peut penser qu'une adaptation en serait possible dans certaines composantes de l'agriculture familiale (entreprises agricoles familiales par exemple).

Quatrième type de stratégie : l'OP s'implique dans l'élaboration d'un cadre macro-économique et politique favorisant l'accès aux services financiers des exploitations

Participation des OP au capital des banques susceptibles de financer l'agriculture

A notre connaissance, les expérimentations ou projets dans ce sens se limitent pour l'instant aux pays où une banque agricole existe encore (Sénégal, Mali) ou pourrait être recréée (Côte d'Ivoire).

L'expérimentation ne semble pas avoir commencé avec les banques commerciales.

Les banques agricoles, même actives comme au Mali, ne sont pas perçues par les OP comme les « banques des paysans », mais comme des organismes financiers dont la logique et la prise de risque diffèrent finalement peu des banques classiques, et conduisent à n'investir que dans des secteurs agricoles fortement sécurisés. L'objectif des OP à travers une participation au capital est d'accroître la proportion de l'investissement des banques dans le secteur agricole et d'en améliorer l'accès pour l'agriculture familiale. Le problème majeur de cette démarche est le manque de ressources des OP qui, d'une part sont faiblement capitalisées et ont peu de revenus, et qui d'autre part, sont sollicitées financièrement de toute part dans les processus de libéralisation en cours.

La participation des OP au capital des banques est donc faible pour l'instant (quelques % au Sénégal, par exemple) et les conduit à des positions extrêmement minoritaires dans les instances de décision. Malgré cette position minoritaire, les OP peuvent retirer de cette participation des intérêts en terme d'accès à l'information, de formation, de connaissance des rouages de l'économie et de la finance...

Deux voies sont évoquées pour améliorer les positions des OP dans le rapport de force au sein des banques :

- > un soutien actif des bailleurs de fonds dans ce sens (ex : la KFW au Mali)
- > la rétrocession par l'Etat de fonds antérieurement dévolus à la stabilisation des filières de production intégrées ; c'est par exemple une revendication de l'ANOPCI en Côte d'Ivoire qui porterait sur plusieurs milliards liés aux filières coton et palmier à huile.

Participation des OP à l'élaboration d'un cadre de politique agricole favorable à l'agriculture familiale

Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, les OP organisées en structures faitières régionales, nationales, commencent à participer à des degrés variables à l'élaboration du cadre de la politique agricole.

Un objectif commun à la plupart de ces démarches est d'améliorer les conditions de développement de l'agriculture familiale, les intérêts de l'agriculture industrielle étant défendus par d'autres instances. Ces processus de participation à la décision politique, inscrits dans le mouvement de démocratisation et d'émergence de la société civile en Afrique de l'Ouest, ne vont pas sans heurts et sans conflits, dans lesquels les dimensions politique et économique sont étroitement imbriquées. Ils prennent évidemment une acuité renforcée dans les pays où la libéralisation de l'économie agricole est en cours.

En matière de financement de l'agriculture, les revendications des OP portent sur :

- > le transfert de certaines ressources financières aux OP (fonds de stabilisation...)
- > transfert de la maîtrise des circuits d'approvisionnement de l'agriculture
- > l'amélioration des conditions de financement de l'activité agricole par la bonification du crédit par l'Etat, la mobilisation de ressources à taux concessionnels (emprunts d'Etat...)
- > dans certains cas d'endettement important, remise ou échelonnement de la dette des ménages ou des groupements
- > la sécurisation du crédit face au risque agricole : assurance, fonds de calamité... Une situation illustrative des potentialités et problèmes de cette démarche est celle des OP du Sénégal.

Les freins à l'implication des OP dans l'élaboration du cadre politique du financement de l'agriculture sont de différente nature :

- réticence des forces politiques au pouvoir face à l'émergence de nouvelles forces de la société civile
- facteurs internes aux OP :
 - > manque de capacité de réflexion stratégique, au différents niveaux d'organisation
 - > souvent décalage entre la base et les dirigeants en matière d'accès à l'information, de capacité d'analyse et d'intervention
 - > manque de ressources permettant de consolider ces capacités
 - > risque de dérives clientélistes des OP
- difficulté de créer et de consolider des inter professions dans les contextes où la libéralisation multiplie fortement le nombre d'acteurs

Deux questions sont ici centrales :

- Comment consolider les OP et leur capacité de réflexion stratégique en matière de financement de l'agriculture ?
- Quel doit être le rôle de l'Etat dans le financement de l'agriculture ? Les agricultures familiales peuvent-elles se développer sur la seule base de leur capacité d'accumulation propre ? A l'image des processus de développement des agricultures du Nord, l'Etat doit-il prendre à sa charge une partie du financement du développement et de l'innovation ? Et dans ce cas, avec quelles ressources ?

Même dans un contexte de marche forcée vers la libéralisation économique, ce débat est loin d'être tranché...



Les situations observées en Afrique de l'Ouest montrent que les résultats des quatre « stratégies » des OP décrites sont extrêmement contrastés, que des affirmations générales (ce qui marche, ce qui ne marche pas, ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire...) sont difficiles à établir, que le secteur est en profonde mutation et qu'une large part de ces démarches est encore expérimentale...

Le sujet est donc loin d'être clos, et les « éclairages » apportés par l'étude qui est le support de ces BIM, ont surtout pour objectif d'alimenter le débat. Nous reprendrons dans le dernier « épisode » de la semaine prochaine quelques éléments de conclusions et de questions qui peuvent contribuer à structurer ce débat. Une bibliographie sur ce thème sera également proposée.

N'hésitez pas à réagir par rapport aux différents éléments de cette analyse. Vos expériences, positions, critiques ... nous intéressent ...